



Université de Sudbury Politique d'accessibilité et Plan d'action pluriannuel

APPROBATION DE LA POLITIQUE ET ENTRÉE EN VIGUEUR : Conseil des régents, le 1^{er} avril 2020

PROCHAINE RÉVISION: 2024

RÉFÉRENCES :

1. LA LOI DE 2005 SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO (LAPHO)
2. LA NORME D'ACCESSIBILITÉ POUR LES SERVICES À LA CLIENTÈLE, RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 429/07
3. LES NORMES D'ACCESSIBILITÉ INTÉGRÉES, RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 191/11 (NAIRO)

ANNEXE A: Mise à jour annuelle sur l'accessibilité de l'Université de Sudbury

Généralités

L'Université de Sudbury s'est engagée à traiter chaque personne d'une façon qui respecte la dignité et l'indépendance de celle-ci. Nous adhérons aux principes d'intégration et d'égalité des chances. Nous entendons répondre aux besoins des personnes handicapées dans les meilleurs délais et nous le ferons en écartant tout obstacle à l'accessibilité et en répondant aux exigences en matière d'accessibilité stipulées dans la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).

L'Université tient compte des critères d'accessibilité quand elle se procure des biens, des services ou des installations, sauf si cela n'est pas matériellement possible.

Le présent document énonce les politiques et procédures en vigueur et un plan d'action pluriannuel décrivant sommairement les politiques et les mesures que l'Université de Sudbury entend appliquer pour faciliter la vie des personnes handicapées.

Accessibilité de l'information d'urgence

L'Université de Sudbury s'est engagée à rendre facilement accessible à sa clientèle, sur demande de celle-ci, toute information d'urgence disponible publiquement. Au besoin, elle fournira de l'information d'urgence individualisée à toute personne handicapée qui se trouve dans un de ses édifices.

Formation

L'Université de Sudbury instruira ses employés et ses bénévoles au sujet des lois de l'Ontario en matière d'accessibilité et des dispositions du Code des droits de la personne, relatives aux personnes handicapées. La formation qu'ils recevront collera le plus près possible la réalité de leurs fonctions et responsabilités. L'Université de Sudbury prendra les mesures énoncées ci-dessous pour que la formation offerte à ses employés réponde aux exigences des lois de l'Ontario en matière d'accessibilité, et la documentation relative à la formation sera intégralement conservée :

- Les employés et les bénévoles suivront tous un module de formation sur l'accessibilité du service à la clientèle.
- Les employés et les bénévoles suivront tous un module de formation sur le Code des droits de la personne de l'Ontario relativement à ses dispositions qui concernent la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.
- Les éducateurs recevront une formation pour les sensibiliser à la nécessité de rendre bien accessibles les cours et les programmes à tous égards (conception et enseignement).

Information et communication

L'Université de Sudbury s'est engagée à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Si on l'informe d'un besoin particulier, l'Université verra à présenter les ressources et le matériel de formation et d'éducation, le dossier de l'étudiant et toute information relative aux exigences, à la disponibilité et au contenu des programmes d'une manière accessible.

À compter de 2014, tous les nouveaux sites Internet créés par l'Université et leur contenu se conformeront aux directives portant sur l'accessibilité des contenus Web 2.0 (Niveau A) du consortium World Wide Web. Tous les sites Internet et leur contenu s'y conformeront d'ici 2021.

- D'ici 2015, les personnes handicapées auront accès sur demande aux processus de rétroaction existants.
- D'ici 2015, les personnes handicapées auront accès sur demande à des formats et des supports de communication, ou des arrangements seront pris en ce sens.
- D'ici 2015, les personnes handicapées auront accès sur demande à des versions spéciales des ressources imprimées de la bibliothèque de l'Université.
- D'ici 2016, les personnes handicapées auront accès sur demande à toute l'information disponible publiquement.
- D'ici 2020, les personnes handicapées auront accès sur demande à des versions spéciales des ressources d'apprentissage supplémentaires créées par l'Université.
- D'ici 2020, les personnes handicapées auront accès sur demande à des versions spéciales des ressources numériques ou multimédias.

Embauche

L'Université de Sudbury s'est engagée à respecter des critères de justesse et d'accessibilité dans ses pratiques d'embauche. Des plans de réponse et des renseignements relatifs aux urgences sont disponibles au besoin. Le personnel handicapé peut disposer d'un plan écrit d'accommodement individuel. Le programme de retour au travail de l'Université prévoit des accommodements pour le personnel qui a des limitations permanentes.

À compter de 2014, l'Université prendra les mesures énoncées ci-dessous pour informer le public et le personnel qu'elle peut, sur demande, accommoder les personnes handicapées au moment de les recruter et de les évaluer :

- À l'interne comme à l'externe, toutes les affiches emploieront un langage indiquant qu'il est possible d'accommoder les candidats handicapés, ou elles renverront au présent document sur notre site Internet.
- Les offres d'emploi indiqueront que des accommodements sont disponibles pour toute forme de handicap, ou elles renverront au présent document sur notre site Internet.
- Cette politique sera placée sur le babillard dédié à la santé et à la sécurité et sur le site Internet de l'Université.
- Les superviseurs tiendront compte des besoins en matière d'accessibilité et des plans d'accommodement individuel dans leur gestion du rendement, du perfectionnement et l'avancement professionnels du personnel.

Aménagement des espaces publics

L'Université de Sudbury respectera les Normes d'accessibilité dans la conception des espaces publics chaque fois qu'elle fera bâtir ou modifier en profondeur un espace public.

Maintenance de la politique et du plan

Annuellement : préparation d'un rapport d'état sur les progrès accomplis relativement aux mesures présentées dans le présent plan pluriannuel.

- À tous les deux ans : dépôt d'un rapport au gouvernement au plus tard le 31 décembre (2013, 2015, 2017...).
- À tous les cinq ans : Examen en règle et mise à jour obligatoires de la politique et du plan.

Sur demande, on peut obtenir ce document dans un autre format.

ANNEXE A

Mise à jour annuelle sur l'accessibilité de l'Université de Sudbury 2021

1. L'Université de Sudbury a intégré des normes d'accessibilité dans tous les plans architecturaux pour les rénovations en 2022.
2. L'Université de Sudbury a construit une rampe d'accès pour fauteuils roulants de la chapelle à la terrasse en 2021 et, en 2022, élargira et réorientera la porte extérieure de la chapelle pour en améliorer l'accès.
3. La bibliothèque a acheté des tables de lecture mobiles et accessibles aux fauteuils roulants.
4. Une signalisation non genrée a été placée pour indiquer les toilettes. Ceux-ci ont déjà une signalisation pour les malvoyants.
5. Une photocopieuse est désormais disponible dans une salle accessible aux personnes ayant un handicap.

Serge Miville, Ph. D.

Recteur et vice-chancelier

22 décembre 2021